

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 591 185**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 18303**

⑤1 Int Cl⁴ : B 63 H 9/08; B 63 B 35/82.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 11 décembre 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 24 du 12 juin 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 2^e addition au brevet 84 02155 pris le 13 février
1984.

⑦1 Demandeur(s) : *COMMOWICK Jean François.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean François Commowick.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Etrier attaché wishbone sur mât de planche à voile.

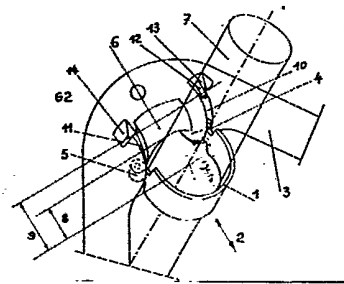
⑤7 Le certificat d'addition concerne un dispositif pour main-
tenir entre eux le mât et le wishbone d'une planche à voile ou
autre et précise la nature des moyens de maintien et de
guidage de l'étrier 1 dans le but de faciliter la réalisation
industrielle de la partie avant du wishbone. 3.

Les anneaux (10 et 11) solidaires du wishbone 3 sont
agrandis et conformés de façon à définir un guidage linéaire et
circconférentiel à la section du wishbone 3, constituant une
glissière en creux de part et d'autre, réalisée dans une sur-
épaisseur, et pouvant comporter au moins deux lumières (13 et
14) à chaque extrémité permettant d'introduire ou de dégager
l'étrier 1.

Ce dernier pivote autour d'un élément de retenue 12 situé
dans une des lumières (13 et 14) sur la partie avant du
wishbone, en position ouverte.

Un patin 6 de caoutchouc vient en appui sur le mât 7 grâce
à la différence de rayon plus court du patin 8 que celui de
l'étrier 9 par rapport au centre du mât 7.

Ce dispositif selon cette addition est particulièrement des-
tiné à faciliter la réalisation industrielle de la partie avant du
wishbone.



FR 2 591 185 - A2

D

La présente demande concerne une addition à la demande de brevet Français n° 84 02155 déposé le 13 février 1984, qui avait pour objet un système d'attache wishbone sur mât de planche à voile ou autre.

5 Un tel dispositif comportait un étrier rigide placé dans le sens de l'é-
tarquage dans lequel le mât venait s'adosser de toute la force des tensions,
cet étrier étant rendu solidaire du wishbone par un système rigide et ouvrant
réalisé par deux anneaux entrelacés faisant charnière et un anneau et un
crochet, libérant l'étrier d'un côté.

10 Un patin de caoutchouc vient en appui sur le mât grâce à la différence de
rayon plus court du patin, que celui de l'étrier par rapport au centre du mât.

L'objet du présent additif est de préciser la nature des moyens de main-
tien et de guidage de l'étrier dans le but de faciliter la réalisation indus-
trielle de la partie avant du wishbone.

15 Les anneaux solidaires du wishbone sont agrandis et conformés de façon à
définir un guidage linéaire et circonférentiel à la section du wishbone, cons-
tituant une glissière de part et d'autre de la partie avant du wishbone.

L'une étant fermée, retenant l'anneau situé à l'un des extrémités de
l'étrier.

20 L'autre étant ouverte, faisant crochet, permettant d'introduire ou de dé-
gager l'anneau situé à l'autre extrémité de l'étrier.

Les anneaux peuvent être réalisés en creux dans une surépaisseur de la
partie avant du wishbone formant une glissière de part et d'autre et comporter
au moins une lumière à chaque extrémité, permettant d'introduire ou de dégager
une extrémité de l'étrier d'un côté et de le faire pivoter de l'autre.

25 Une fente est prévue tout le long de la glissière creuse, en regard de
l'étrier, permettant la circulation de l'étrier, réalisée de part et d'autre.

L'extrémité de l'étrier pivote autour d'un élément de retenue en forme de
téton ou de doigt, situé dans une des lumière, dans lequel l'étrier vient
se positionner sur la partie avant du wishbone en position ouverte.

30 Les glissières peuvent comporter au moins une lumière à chaque extrémité
opposée des premières ainsi qu'un élément de retenue en forme de téton ou de
doigt, pour utiliser le wishbone indifféremment des deux côtés.

35 L'extrémité de l'étrier peut pivoter autour de deux éléments de retenue
en forme de téton ou de doigt, placés dans les lumières de la même glissière
ou dans chacune d'elle mais disposé en diagonale.

A titre d'illustration, des dessins sont joints.

La figure 1 représente une vue en perspective du dispositif selon un
premier mode de réalisation.

40 Il comporte un étrier rigide (1) placé dans le sens de l'é-
tarquage (2)
rendu solidaire du wishbone (3) par un moyen de guidage rigide et ouvrant

caractérisé par un anneau (4) et une glissière fermée (10) faisant charnière et un anneau (5) et une glissière ouverte (11) faisant crochet.

Un patin (6) de caoutchouc vient en appui sur le mât (7) grâce à la différence de rayon plus court du patin (8) que celui de l'étrier (9) par rapport
5 au centre du mât (7).

La figure 2 représente un deuxième mode de réalisation.

Il comporte un étrier rigide (1) placé dans le sens de l'étaillage (2) rendu solidaire du wishbone (3) par un moyen de guidage rigide et ouvrant caractérisé par un anneau (4) et une glissière en creux (10) et par un
10 anneau (5) et une glissière en creux (11).

Une fente est prévue tout le long des glissières creuses (10 et 11) en regard de l'étrier (1) permettant la circulation de celui-ci, d'une lumière à l'autre d'une même glissière.

Un élément de retenue (12) en forme de téton ou de doigt est situé dans
15 la lumière (13) dans lequel l'étrier vient se positionner pour réaliser une charnière et le maintenir ouvert.

Une lumière (14) à l'extrémité de la glissière (11) permet d'introduire ou de dégager l'autre extrémité de l'étrier et de le faire pivoter sur la partie avant du wishbone en position ouverte.

20 Les glissières creuses (10 et 11) peuvent comporter au moins une lumière à chacune de leur extrémité opposée des premières, ainsi qu'un élément de retenue (12) en forme de téton ou de doigt, situé dans la lumière (13) dans lequel l'étrier (1) vient se positionner sur la partie avant du wishbone (3) en position ouverte.

25 Cette disposition permet d'utiliser indifféremment le wishbone des deux côtés.

L'extrémité de l'étrier peut pivoter autour de deux éléments de retenue (12) placés dans les lumières de la même glissière (10) ou dans chacune d'elle mais disposé en diagonale.

30 Un patin de caoutchouc (6) vient en appui sur le mât (7) grâce à la différence de rayon plus court du patin (8) que celui de l'étrier (9) par rapport au centre du mât (7).

La figure 3 représente une vue en coupe horizontale de la figure 2 dans le plan du wishbone.

REVENDICATIONS

1) Dispositif pour maintenir entre eux, le mât (7) et le wishbone (3) d'une planche à voile ou autre selon l'ensemble des revendications 1. 2. 3. 5. 6. du brevet principal caractérisé en ce que, selon cette addition, les anneaux (10 et 11) solidaires de wishbone sont agrandis et conformés de façon à définir un guidage linéaire et circonférentiel à la section du wishbone (3) constituant une glissière de part et d'autre de la partie avant.

Les glissières (10 et 11) peuvent être réalisées en creux dans une surépaisseur de la partie avant du wishbone (3) et comporter au moins une lumière (13 ou 14) à chaque extrémité. Une fente est prévue de part et d'autre tout le long des glissières (10 et 11) creuses en regard de l'étrier (1) permettant sa circulation.

L'extrémité de l'étrier (4) pivote autour d'un élément de retenue (12) en forme de téton ou de doigt, situé dans la lumière (13).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les glissières (10 et 11) peuvent comporter au moins une lumière (13 ou 14) à chaque extrémité, permettant d'introduire ou de dégager l'étrier (1) d'un côté (14) et de le faire pivoter de l'autre.

3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les glissières (10 et 11) peuvent comporter au moins une lumière (13 et 14) à chaque extrémité des premières ainsi qu'un élément de retenue (12) en forme de téton ou de doigt, pour utiliser le wishbone (3) indifféremment des deux côtés.

4) Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en ce que l'extrémité de l'étrier (1) peut pivoter autour de deux éléments de retenue (12) en forme de téton ou de doigt, placés dans les lumières de la même glissière (10 ou 11) ou dans chacune d'elle mais disposé en diagonale.

